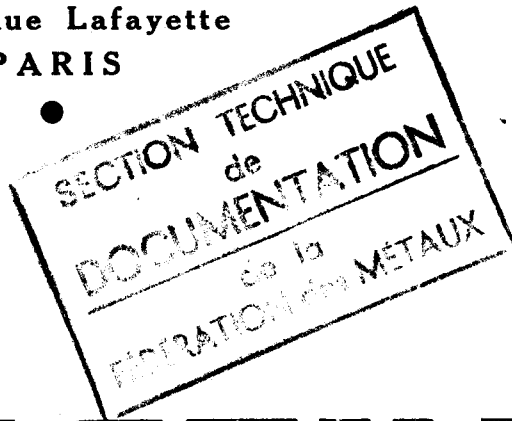


C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette
PARIS

F.S.M.



BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 12 — Bi-mensuel



29 Avril 1949

SOMMAIRE :

Une question capitale : L'Unité	2	A propos d'un déclaration de F.O. sur les effectifs syndicaux. Faisons connaître la vérité	5
Note importante pour les Secrétaires d'Unions Départementales	2	L'Unité d'Action	5
Communiqué du Bureau Confédéral	3	Les Elections aux Comités d'Entreprise	7
Le Congrès Mondial de la Paix	3	Les Journées de Printemps de la Jeunesse ..	8
Défense de la Sécurité Sociale	4		

L'UNITÉ

Le Congrès de la C.G.T. a attaché une grande importance au problème de l'unité. Un certain nombre de camarades s'étaient, en effet, laissé aller à l'euphorie en constatant que les organisations créées par les dirigeants scissionnistes de F.O. n'entraînaient qu'un petit nombre de travailleurs.

Ils oublièrent que l'effet pernicieux de la scission ne se mesurait pas seulement à l'importance de l'organisation scissionniste, mais au découragement d'une partie de la classe ouvrière qui comprend fort bien que sa force principale réside dans son unité.

Ce défaut est en train de se corriger. La classe ouvrière elle-même nous y aide. Devant la politique de plus en plus anti-ouvrière du gouvernement et l'arrogance d'un patronat sûr de l'appui sans réserve de ce gouvernement, elle recherche son unité.

Hier, l'union se réalisait en général dans les entreprises au moment de la lutte. Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi avec l'accord entre Fédérations pour les conventions collectives.

Cette unité d'action qui va parfois, comme dans la métallurgie, jusqu'à la Confédération Générale des Cadres, est un gros succès pour la classe ouvrière.

Il ne fait pas de doute qu'en convoquant les commissions pour les conventions collectives, patronat et gouvernement escomptaient que les représentants des divers syndicats se chamailleraient entre eux.

Ils étaient à peu près certains que des disputes et contestations surgiraient à propos de la « représentativité » des organisations et qu'elles se poursuivraient indéfiniment à propos du contenu des conventions.

Ils avaient même la conviction que ce serait les représentants de la C.G.T. qui mettraient en avant leurs droits à la représentativité.

Les représentants des fédérations confédérées ont eu une tout autre conception de la défense des intérêts des salariés qu'elles représentent.

En face du bloc patronal, elles ont eu et elles ont toujours le souci de réaliser le bloc des salariés et de leurs organisations.

Nous nous réjouissons grandement que les représentants d'autres organisations manifestent le même désir.

Ainsi, dans la discussion des conventions collectives, la position de la classe ouvrière est considérablement renforcée. Les adversaires des travailleurs en sont un peu déroutés.

Cependant, ce qui est fait n'est qu'un commencement. Il faut consolider partout cette unité d'action et notamment dans les entreprises.

La C.G.T. reste fermement attachée à l'unité syndicale.

Nous sommes convaincus que nous réaliserons une seule C.G.T. englobant les travailleurs de toutes opinions politiques, philosophiques et religieuses.

En attendant d'avoir vaincu l'ensemble des travailleurs à cette idée, nous devons tout faire pour unir dans la lutte pour les revendications économiques et sociales, ceux qui ne pensent pas encore comme nous sur la nécessité et la possibilité de l'unité syndicale, mais qui veulent quand même défendre les travailleurs.

Benoît FRACHON.

Note importante pour les Secrétaires d'Unions Départementales

L'administration de la C.G.T. rappelle aux secrétaires d'U.D. que le congrès a demandé qu'un soin particulier soit apporté au bon fonctionnement de l'administration et de la trésorerie des diverses organisations.

Notamment, il a invité les U.D. et Fédérations à régler chaque mois à la C.G.T. la part des cotisations qui lui revient et perçues par elles.

Or, certaines U.D. font preuve d'une grande négligence dans l'application de cette recommandation.

Il en est qui n'ont encore effectué aucun versement sur les timbres de cette année, d'autres qui ont versé des sommes insignifiantes et gardent par devers elles les cotisations qui reviennent à la C.G.T.

Nous rappelons que lors des années précédentes, cette pratique a causé de graves inconvénients aux U. D. elles-mêmes.

Nous demandons donc aux secrétaires généraux d'U.D., responsables en fait du bon fonctionnement de leur organisation, qui sont dans ce cas, de prendre toutes dispositions utiles pour mettre un terme à cette négligence.

L'administration de la C.G.T., responsable de l'application des décisions du congrès dans ce domaine, se verrait obligée d'informer de cette situation les directions, les syndicats et les syndiqués des Unions qui ne se mettraient pas rapidement en règle avec les décisions du congrès.

Communiqué du Bureau Confédéral

20 AVRIL 1949

Le Bureau Confédéral s'est réuni le mercredi 20 avril. Il salue, au nom des travailleurs de France, le Congrès Mondial des Partisans de la Paix et notamment les représentants de la classe ouvrière mondiale. Il forme les vœux les plus fervents pour un plein succès du congrès.

Le Bureau Confédéral appelle les travailleurs de France à contribuer à un tel succès en suivant très attentivement les travaux du congrès, en leur consacrant des assemblées et des discussions fraternelles et en se préparant ainsi à mettre efficacement en application les résolutions qui seront prises.

Le Bureau Confédéral a confiance que la classe ouvrière parisienne, fidèle à ses meilleures traditions, apportera toute sa contribution pour faire de la journée du dimanche 24 avril une inoubliable journée de manifestation pour la Paix.

Le Bureau Confédéral a pris connaissance de l'état de préparation de la journée du Premier Mai. Il appelle les organisations confédérées et les travailleurs dans les entreprises à réaliser effectivement dans la célébration de la Fête du Travail, l'unité de la classe ouvrière de France pour ses revendications, pour ses libertés et pour la Paix.

Le Bureau Confédéral, qui a eu à conduire la classe ouvrière de France dans de dures batailles pour ses revendications et pour ses droits, adresse l'expression de sa sympathie fraternelle à la classe ouvrière argentine endeuillée par la répression. Simultanément, il envoie

un télégramme de protestation au chef du gouvernement argentin.

Le Bureau Confédéral a pris connaissance avec satisfaction des résultats des dernières élections dans les entreprises et notamment dans les mines où, en dépit de la répression et d'une loi électorale inique et restrictive, les mineurs ont magnifiquement affirmé leur attachement à la C.G.T. et leur volonté d'unité pour la satisfaction de leurs légitimes revendications en infligeant un cuisant échec aux manœuvres de division gouvernementales.

A la S.I.M.A.C., où les travailleurs ont victorieusement déjoué les manœuvres de la démagogie gaulliste ;

A Fives-Lille, où le succès massif de la C.G.T. s'est pleinement étendu aux ingénieurs et aux cadres.

Le Bureau Confédéral s'associe aux protestations déjà formulées à l'égard des entraves mises par le gouvernement au rapatriement des travailleurs polonais.

Le Bureau Confédéral a entendu une information sur l'action des Fédérations en faveur de la signature des conventions collectives.

Il constate la volonté du patronat de s'opposer par tous les moyens à la libre discussion de toutes les questions qui intéressent les travailleurs et notamment de celle des salaires.

Dans ces conditions, il recommande à toutes les Fédérations, Unions et Syndicats de faire le maximum d'efforts en vue de réaliser le bloc des travailleurs pour imposer leurs légitimes revendications au bloc patronal.

Le Congrès Mondial de la Paix

Tous nos camarades ont suivi le grandiose événement qui, du 20 au 25 avril, a fait se tourner vers Paris les espoirs de centaines de millions d'hommes et de femmes.

Par les participants aux caravanes de la Paix, tous nos camarades savent ce qu'a représenté d'enthousiasme, de foi et de certitude l'immense manifestation de Buffalo.

Par la lecture des résolutions votées à Pleyel, par les comptes rendus qui ont été organisés dans tout le pays, nos camarades savent aussi que le Congrès Mondial de la Paix constitue un point de départ, et qu'il s'agit maintenant de lui donner un prolongement sur la base départementale, locale et jusque dans les entreprises.

Au Congrès Mondial, la délégation de la C.G.T. comptait 100 représentants, et à Buffalo, des centaines et des centaines de militants syndicaux étaient venus de tous les départements. Ce sont ces camarades que nous devons utiliser pour faire des comptes rendus.

La tâche à poursuivre appelle la participation active de notre mouvement syndical tout entier. C'est par l'intermédiaire des Combattants de la Paix et de la Liberté que, dans notre pays, nous avons à mener l'action contre la guerre que préparent les impérialistes sous la direction des milliardaires américains.

Déjà, partout, nous collaborons activement à ce mouvement. Il faut y prendre toute notre place, aider efficacement son développement, impulser même, là où le besoin s'en fait sentir, son action.

Nous sommes dans la plus pure tradition du mouvement syndical, quand nous combattons au premier rang pour la défense de la Paix.

Avec la F.S.M., avec les organisations syndicales de tous les pays, largement représentées au Congrès Mondial, la C.G.T., ses fédérations, ses unions, ses syndicats, ses sections syndicales, feront entendre la voix, imposeront la volonté des millions de travailleurs.

DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les menaces contre l'unicité des Caisses Primaires, émanant du patronat, des Mutualistes réactionnaires, aidés de leurs alliés familiaux et autres catégories, à travers une interprétation erronée de la loi Morice, tendent à s'amplifier de jour en jour.

Aussi, il importe que des dispositions soient prises à l'échelon des Unions Départementales (1) visant à l'organisation de la défense de la Sécurité Sociale, « en se pénétrant bien que les Caisses Primaires ne sont que les premières visées, et qu'il est dans les intentions de la majorité réactionnaire **des Conseils d'Administration des Organismes de Sécurité Sociale**, de revenir sur le fond même des principes constitutifs de la Sécurité Sociale ».

A savoir :

- La gestion en partie confiée aux travailleurs.
- L'unicité des organismes et leur laïcité.
- L'intégration dans la Sécurité Sociale de la gestion des Accidents du Travail.
- La suppression de la politique de charité des anciennes Caisses, abolie par la création des fonds d'action Sanitaire et Sociale.

L'application tendancieuse de la loi Morice n'étant qu'un moyen aux mains du patronat pour atteindre ses buts, il devient donc indispensable de ne pas limiter la défense de la Sécurité Sociale uniquement autour de cette question, mais d'examiner le problème dans son ensemble.

C'est ainsi que les Caisses d'Allocations Familiales qui ne pratiquent pas à ce jour, le paiement direct des prestations familiales aux familles, et utilisent encore les employeurs pour le faire, sont une cible toute trouvée, surtout si l'on tient compte que leur gestion n'est paritaire qu'en théorie.

Viennent ensuite les Caisses Vieillesse, qui, à ce jour, n'ont pas reçu un statut légal et, de ce fait, ne sont pas mentionnées dans les textes constitutifs des organismes de la Sécurité Sociale.

Les Caisses Régionales, quant à elles, verraient par le retour au pluralisme des Caisses, et la suppression de leurs attributions en Accidents du Travail (retour à la gestion par les Sociétés capitalistes d'assurances), leur rôle uniquement orienté vers des problèmes de coordination bien insignifiants, d'où leur suppression à brève échéance.

Les dispositions à prendre peuvent se résumer de la façon suivante :

1° Renforcer l'unité des défenseurs de la Sécurité Sociale au sein des Conseils et, de ce fait, faire prendre position à ces derniers contre tout éclatement des Cais-

ses ou des modifications à l'esprit de la législation actuelle.

2° Multiplier les permanences des administrateurs de la Sécurité Sociale.

3° Constituer des Comités de Défense de la Sécurité Sociale, en faisant appel aux plus larges couches de la population.

4° Pas une Assemblée Syndicale sans que soit posé le problème relatif à la défense de la Sécurité Sociale.

La Sécurité Sociale est une conquête de la classe ouvrière, gagnée de haute lutte au lendemain de la Libération du territoire. La classe ouvrière doit donc renforcer son unité pour assurer sa défense.

Ci-après, à titre d'exemple, la résolution votée à une grande majorité (C.G.T., C.F.T.C., F.O. et 1 familial) par le Conseil d'Administration de la Caisse Primaire Centrale de Paris, sur les problèmes d'application de la Loi Morice :

Conditions d'agrément

d'une section locale mutualiste

- A) En aucun cas, les sections locales mutualistes ne peuvent être constituées en concurrence avec les centres de paiement de la Sécurité Sociale dans les localités dans lesquelles ces sections existent.
- B) Lorsque des sections seront constituées, elles ne pourront l'être que dans le cadre absolu des circonscriptions déterminées pour les Caisses Locales.
- C) Lorsque des sections locales seront constituées par la Mutualité, celles-ci devront répondre à toutes les conditions fixées par le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale pour les centres de paiement tant pour l'équipement et les garanties administratives que pour le contrôle médical. L'effectif des assurés affiliés à la section locale doit donc être suffisant pour assurer un volume d'environ 100 règlements par jour.
- D) Pour la mise en place des sections locales, il devra être tenu compte des effectifs dans le cadre de la circonscription déterminée pour la Caisse Locale.
- E) L'affiliation des mutualistes à une section locale mutualiste ne pourra être effectuée que sur la demande expresse des intéressés, adressée à la Caisse Locale sur une formule mise à la disposition des assurés par la Caisse Primaire Centrale.
 - L'affiliation sera valable pour deux années, exception faite des cas de changement de résidence ou de lieu de travail.

(1) Revoir *Bulletin Confédéral*, N° 7 du 18-2-49. N° 10 du 1-4-49.

A propos d'une déclaration de F. O. sur les effectifs Syndicaux

FAISONS CONNAITRE LA VERITE

Un certain nombre de camarades nous ont demandé ce qu'il fallait penser des appréciations de F. O. sur les effectifs syndicaux, répandus largement dans le pays.

Voici notre réponse :

C'est depuis qu'ils ont fait la scission que les dirigeants F. O. racontent des histoires à dormir debout sur leurs effectifs et les nôtres.

Ils n'ont cessé de répéter qu'ils avaient près de deux millions d'adhérents et la C.G.T., deux millions.

C'est possible qu'ils aient nourri ces espoirs. Mais comme pour beaucoup d'autres choses, ils se sont grossièrement trompés. Leur bluff actuel n'a pour objet que de laisser quelque illusion à ceux qui avaient mis beaucoup d'espoir en eux.

FORCE OUVRIERE AVAIT EN FIN DE L'ANNEE 1948, TROIS CENT MILLE MEMBRES

Cette affirmation n'est pas de nous. Elle est contenue dans un rapport d'un informateur officiel américain au Département d'Etat. Elle est confirmée par un informateur anglais, aux services de Bevin.

Ces deux personnages sont particulièrement bien placés pour savoir exactement ce qui se passe à F. O.

Nous pouvons même ajouter que le rapport de l'Américain a produit une certaine émotion à Washington, où l'on prenait pour argent comptant les vantardises des dirigeants F. O. On y fut telle-

ment stupéfait que l'informateur dut se rendre auprès de ses supérieurs hiérarchiques pour fournir des explications.

QUANT AUX EFFECTIFS DE LA C.G.T.,

nous donnerons simplement des chiffres :

A fin mars, les Fédérations avaient réglé à la C.G.T. 4 millions de cartes. A la même date, l'administration de la C.G.T. a livré aux Fédérations, **sur commande, Cinq Millions** de cartes.

En général les Fédérations ont commandé avec prudence.

Si chaque militant de la C.G.T. travaille activement avec le souci de ses responsabilités, ce chiffre pourrait être dépassé à la fin de l'année.

Il va sans dire que ces chiffres qui rétablissent la vérité, ne doivent en aucune façon être l'occasion d'un optimisme béat.

La scission, si elle n'a pas permis aux scissionnistes de constituer une organisation tant soit peu importante, a créé néanmoins des difficultés ; de même que l'hostilité violente du patronat et du gouvernement à notre égard.

La consolidation et le développement de la C.G.T. dépendent en premier lieu d'une activité et d'une vigilance soutenue de la part de tous nos camarades.

Les faits montrent que ce développement se poursuit là où nos camarades s'accrochent, sont actifs et que nous reculons là où ils font preuve de nonchalance et d'irresponsabilité.

L'UNITE D'ACTION

Le manifeste à tous les travailleurs de France voté par le XXVII^e Congrès en octobre 1948, se terminait par cet appel :

TRAVAILLEURS, SOYEZ UNIS !

« Pour imposer ces revendications et faire triompher un véritable programme français de redressement, la classe ouvrière doit être forte et pour être forte, elle doit être unie. »

L'appel a été entendu et, depuis, des progrès importants ont été réalisés dans la voie de l'unification des forces ouvrières.

Une large unité d'action s'est concrétisée autour des

discussions menées au Ministère du Travail à propos des conventions collectives.

Dans la Métallurgie, les Fédérations C.G.T., C.F.T.C., C.G.C. et F.O. présentent un projet commun établi sur la base de celui élaboré par notre Fédération des Métaux.

La journée revendicative du 12 avril, qui a été un succès dans toute la France, s'est faite sous l'égide des trois Fédérations C.G.T., C.F.T.C., C.G.C.

Dans l'Eclairage, l'action contre les manœuvres gouvernementales se poursuit après accord C.G.T., C.F.T.C.

Le 31 mars, les gars du Bâtiment ont manifesté partout sous le signe de l'unité entre les Fédérations C.G.T. et C.F.T.C.

La lutte contre le chômage et pour la défense de l'industrie des cuirs et peaux est menée en commun par les Fédérations C.G.T. et C.F.T.C. et la journée du 27 avril a été organisée à l'appel des deux Fédérations.

Encore à propos de la convention collective, les Fédérations des Industries Chimiques C.G.T. et C.F.T.C. coordonnent leur action et organisent ensemble la journée revendicative du 29 avril.

A l'occasion du 1^{er} Mai, la C.A. de la C.G.T. a appelé toutes les organisations confédérées à rassembler le plus largement possible les travailleurs de notre pays.

Des informations nombreuses et fort intéressantes nous parviennent tous les jours qui prouvent les possibilités immenses qui nous sont offertes.

Dans l'Hérault, la C.F.T.C. participe à toutes les manifestations et meetings organisés le Premier Mai.

Au Trait, en Seine-Inférieure, les métallurgistes adhérents de la C.G.T., C.F.T.C. et de F.O. ont décidé de célébrer en commun la journée du Premier Mai.

A Saint-Brieuc, un appel a été lancé par la C.G.T., la C.F.T.C., le Mouvement Populaire des Familles, la Fédération des Locataires, la J.O.C., l'U.J.R.F., les Vieux Travailleurs, le Secours Populaire, à l'occasion du Premier Mai.

Parmi la jeunesse, en vue des Journées de Printemps, dans les Alpes-Maritimes et dans l'Hérault, l'union de toutes les organisations de jeunes est effective.

Dans la lutte quotidienne pour la défense des revendications, les travailleurs brisent l'isolement des différentes organisations syndicales et réalisent l'unité d'action féconde.

Ainsi à Bellegarde (Ain), pendant six jours, les travailleurs de six entreprises, toutes tendances réunies, ont mené une grève par laquelle ils arrachent une réduction de l'abattement de zone.

Sur la base départementale, les représentants de la C.G.T., de F.O. et de la C.F.T.C. signent un manifeste sur le problème des zones.

Enfin, à Marseille, les syndicats C.G.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C. des Produits Chimiques font une déclaration commune que nous soumettons à tous les militants, étant donné son importance et sa portée. Elle est la condamnation à la fois de la politique du gouvernement Queuille et du plan Marshall.

« Les Syndicats de la Confédération Générale du Travail, de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Force Ouvrière et Confédération Générale des Cadres, des Industries Chimiques de Marseille, réunis le 20 avril, pour examiner les causes qui contribuent au chômage et au marasme économique dans l'industrie chimique en général et celle des corps gras en particulier, sont d'accord pour les définir de la façon suivante :

« 1. — Que la mévente de ces produits est consécutive à la diminution du pouvoir d'achat des salariés, résultant, d'une part du blocage des salaires et, d'autre part, de la hausse des prix industriels.

« 2. — De l'importation massive de produits étrangers (saïndoux, lards et 80.000 tonnes de tourteaux).

« 3. — De la fermeture et de la perte des marchés internationaux.

« Les quatre organisations sus-nommées, constatent

que déjà ces causes ont considérablement aggravé les conditions d'existence de leurs adhérents respectifs et les intérêts vitaux des industries directement intéressées, ainsi que celles qui en dépendent ; se déclarent d'accord pour faire connaître aux pouvoirs publics, aussi bien sur le plan local, départemental et national, les suggestions suivantes :

« 1° Revalorisation des salaires et traitements, par la discussion immédiate des conventions collectives ;

« 2° Révision en baisse des prix industriels, tels ceux de l'huile, le savon, la graisse végétale, les tourteaux, les acides, les engrais, les peintures, les anticryptogamiques et tous les produits chimiques de bases qui ont des conséquences sur d'autres prix industriels et sur les prix de consommation ;

« 3° Reprise des relations économiques et échanges commerciaux avec tous les pays, y compris ceux de l'Europe Centrale ;

« 4° La participation gouvernementale à la baisse du coût de la vie par la réduction et la suppression de certaines taxes ou impôts indirects supportés par les consommateurs. Compensés par une forte taxation sur les bénéfices et les stocks de produits, ainsi qu'une réduction des dépenses de l'Etat ;

« 5° Mettre opposition à l'entrée sur le territoire français de tous produits dont la fabrication peut être effectuée dans les usines françaises chimiques ou corps gras ;

« 6° Dans l'attente de l'application de ces mesures, maintien et occupation de tout le personnel à des travaux d'hygiène et de sécurité d'entretien.

Examinant les moyens pratiques de faire connaître leurs points de vue aussi bien aux pouvoirs publics qu'à la population, les quatre organisations se déclarent d'accord pour :

« 1° Transmettre cette déclaration commune et dûment signée à Monsieur le Président du Conseil, aux Ministres des Affaires Economiques, des Finances, de la Production Industrielle, du Travail ;

« 2° Sur le plan départemental, la remise de la même déclaration par une délégation commune à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Maire de Marseille ;

« 3° L'insertion dans la presse régionale : Provençal, Méridional, France, Marseillaise ;

« 4° Porter la déclaration à la connaissance de tous les groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale, ainsi qu'aux parlementaires du département ;

« 5° De solliciter en commun une entrevue auprès des organisations patronales intéressées ;

« 6° De porter le débat devant l'ensemble des travailleurs des industries intéressées, selon les modalités qui seront arrêtées par les sections syndicales d'entreprises.

« Conscients des dangers qui menacent les intérêts des travailleurs du pays, les organisations intéressées s'engagent à créer un organisme de coordination pour étudier les suites à donner aux problèmes présents et d'avenir, intéressant la défense des intérêts des travailleurs des industries chimiques. »

Les exemples que nous venons de donner sont pris parmi une foule d'autres. Ils témoignent des progrès réalisés là où nos organisations ayant banni le sectarisme stérile, appliquent avec intelligence la politique de la C.G.T. : unir pour l'action toutes les victimes du capitalisme.

Les élections aux Comités d'Entreprise

Sur trois colonnes, le 22 avril dernier, le journal *l'Aube* publiait en première page un article sur le renouvellement des Comités d'entreprise.

Déformant, comme à l'habitude, les objectifs de la C.G.T., l'auteur du papier, après avoir développé ses conceptions paternalistes, précise : « *les résultats de ces scrutins — secrets et à la représentation proportionnelle — seront une bonne occasion de mesurer l'influence respective des différentes confédérations* ».

Dans les n^{os} 8 et 9 du « Bulletin Confédéral », nous avons déjà attiré l'attention des responsables syndicaux sur l'importance des élections aux Comités d'Entreprise. L'article que nous signalons montre que ce n'était pas un souci superflu, car il dénote de la part de nos adversaires une vigilance certaine et un intérêt particulier pour ces élections.

Il n'est pas douteux que le patronat suit de près cette question et qu'il mettra tout en œuvre pour limiter, autant qu'il le pourra, le succès de notre action dans ce domaine.

Aussi, nous demandons à nouveau à tous les militants d'apporter un soin particulier à la préparation des élections aux Comités d'Entreprise.

Le n^o 12 de la « Revue des Comités d'Entreprise » (Mars 1949) contient une étude spéciale sur ce sujet. Nos camarades s'y référeront avec profit.

Nous tenons cependant à énumérer quelques-uns des points principaux traités dans cette étude :

1^o Programme d'action.

C'est aux syndicats ou aux sections syndicales d'entreprise qu'il appartient de présenter le programme d'action sur lequel seront élus les représentants de la C. G. T.

Ce programme d'action devra s'inspirer à la fois des revendications générales de la C. G. T. et des revendications propres à l'entreprise.

2^o Choix des candidats.

L'organisation syndicale choisira les candidats en s'entourant de toutes les garanties nécessaires.

Elle les fera ratifier par le personnel avant d'en déposer la liste.

3^o Propagande.

Affiches, tracts, journaux, réunions par atelier, service, poste, assemblée générale, etc...

4^o Organisation des élections.

La direction est responsable de l'organisation des élections, mais il faut veiller à régler à l'avance pour les deux tours de scrutin, toutes les questions qui y ont trait :

- emplacement des panneaux d'affichage réservés aux communications électorales ;
- date de scrutin ;

- heure d'ouverture et de fermeture du scrutin (pendant les heures de travail) ;
- date d'affichage des listes d'électeurs et d'éligibles ;
- date limite pour le dépôt des réclamations ;
- date limite pour le dépôt des candidatures ;
- modalités du scrutin (composition du bureau électoral, présidence, dépouillement).

Comme il a été maintes fois indiqué, c'est à une véritable campagne électorale qu'il faut s'atteler pour chaque renouvellement de Comité d'Entreprise.

L'article de *l'Aube* doit nous mettre la puce à l'oreille. Dans les entreprises où il n'y a pas de comité, il est à présumer que le patronat va essayer d'enlever les élections à l'esbrouffe, afin de se prévaloir, le cas échéant, des résultats obtenus.

Les unions départementales et locales, les syndicats doivent surveiller ces entreprises. Il est clair que l'absence d'un comité d'entreprise dans un établissement quelconque (usine, chantier, magasin, etc...) découle de la faiblesse de l'organisation syndicale, **quand elle existe.**

Des efforts plus suivis doivent être déployés pour redresser ces situations, qu'on retrouve d'ailleurs dans tous les départements sans exception.

Par ailleurs, il est extrêmement important **que chaque union départementale transmette à la commission nationale (responsable DUCHAT) les résultats des élections et leur comparaison avec les résultats des élections précédentes.**

A ce propos, nous rappelons que le contact avec la commission départementale des Comités d'Entreprise fonctionnant sous le contrôle de l'U. D. est un moyen essentiel d'information pour la commission nationale. Trop de commissions départementales négligent d'informer régulièrement la Commission Nationale.

Lorsque des directives sont envoyées aux commissions départementales des Comités d'Entreprise, il est essentiel que la Commission Nationale soit tenue au courant des dispositions prises pour appliquer ces directives et des résultats obtenus.

Enfin, les Unions Départementales, malgré des rappels fréquents, négligent encore de transmettre régulièrement à la Commission Nationale les procès-verbaux des réunions des Commissions Départementales des Comités d'Entreprise. L'envoi régulier de ces procès-verbaux devrait permettre à la Commission Nationale de contrôler l'activité des Commissions Départementales et de suivre dans chaque département la question des Comités d'Entreprise.

Les Journées de Printemps

DE LA JEUNESSE

Nous entrons en pleine période de préparation des Journées de Printemps, il est donc grand temps de nous en occuper avec beaucoup de soin.

Cette année, il n'y aura pas de rassemblement national à Paris ; ceci nous permettra un travail plus en profondeur, pour rassembler tous les jeunes des entreprises, dans les grandes villes de France.

Ces journées seront axées sur la lutte pour la paix et les revendications.

Les directions d'unions départementales doivent être au courant de la campagne d'engagement au combat pour la paix par *Le Peuple* et le dernier numéro du bulletin de la jeunesse.

Cet engagement permet de mobiliser les jeunes pour les revendications, les grandes manifestations pour la paix, le Premier Mai et les Journées de Printemps. Il permet de préparer les réunions par entreprise, pour réaliser ces objectifs. Au lieu de distribuer un tract, la signature en bas de l'engagement, comportant aussi une réunion prochaine, permet la discussion avec tous les jeunes.

Nous attirons votre attention sur l'idée d'un drapeau de la paix par entreprise, ce qui constitue un élément de mobilisation et de rassemblement de tous les jeunes (voir bulletin de la jeunesse).

Les réunions d'entreprises sont l'élément principal de préparation des journées de printemps, tant en ce qui concerne les conférences de syndicats et d'unions, qu'en ce qui concerne la lutte revendicative qui sera la meilleure préparation des journées.

Une vingtaine d'unions départementales nous ont donné leur plan de travail pour la préparation des Journées, celles qui sont en retard doivent s'en préoccuper activement.

Certaines Unions ont fait coïncider les Journées de Printemps avec le Premier Mai. Dans la plupart des départements, ceci nous apparaît insuffisant et impropre à rassembler la jeunesse en tant que telle. Le Premier Mai, elle risque d'être noyée dans la masse, ce ne sera pas sa journée !

CARACTERE DES JOURNEES DE PRINTEMPS

Elles doivent être placées sous le signe de la plus large union pour les revendications et pour la paix. Il importe donc d'en offrir la préparation en commun à tous les mouvements de jeunes : U.J.R.F., U.J.F.F., Auberges de Jeunesse, J.O.C., etc., etc... Nos camarades de l'Hérault et des Alpes-Maritimes ont vraiment rassemblé toutes les organisations.

Au centre des Journées doit avoir lieu, à notre avis, la Conférence des jeunes de l'U.D. au cours de laquelle sera élu le conseil départemental de la jeunesse.

Quelques U.D. semblent ne laisser qu'une faible place à l'action pour la paix et les revendications. Par contre, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais déposent le 16 mai, 6 jours avant les Journées, leurs cahiers de revendications dans tous les puits et services. Dans le Gard, 8 jours avant, une journée revendicative est prévue.

Nous insistons encore sur la nécessité de faire que ces journées soient gaies et agréables, que le sport et l'amusement y aient leur place. Mais la pièce maîtresse des Journées doit être un grand rassemblement sous la forme d'un défilé qui plaît à la jeunesse. C'est pour ce défilé que les drapeaux joueront un rôle important. Ils pourront être présentés solennellement, et le drapeau du conseil de la jeunesse de l'U.D., remis à la meilleure section.

Dans certains départements, le film des Journées de Printemps est utilisé pour tenir les réunions préparatoires et créer de nouvelles sections. Cette méthode donne d'excellents résultats.

Dans quelques-uns aussi, le matériel de la Maison de la Jeunesse est placé au cours de la préparation et sera utilisé pendant les journées elles-mêmes.

Nous attendons que les Unions Départementales restées silencieuses nous fassent connaître d'urgence: leur plan de travail, les dates et programme des journées.

